

DÉCLARATION DU GROUPE CANZ SUR L'ÉTAT DE DROIT

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Australie et de la Nouvelle Zélande.

ainsi que de mon propre pays, le Canada.

L'état de droit est un principe universel des Nations Unies. Il n'est pas le produit d'une seule

culture occidentale ou d'une seule tradition, mais plutôt de notre civilisation commune. L'état de

et indépendant, dont le but est de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011, ainsi que les poursuites contre les personnes responsables de ces crimes. Ces institutions appuient l'état de droit, favorisent la réconciliation nationale, rendent justice aux victimes et en contribuent à

une paix durable et inclusive.

Nous accueillons, dans un contexte de responsabilisation des auteurs de crimes, la décision récente de la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques qui a condamné, en des termes très forts, l'utilisation depuis 2012 d'armes chimiques en Iraq, en Malaisie, en Syrie et au Royaume-Uni . Cette décision octroie également le mandat à l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques de déterminer la responsabilité pour l'usage d'armes chimiques en Syrie, en vue de faciliter une telle détermination. Nous accueillons également l'adoption de la résolution du Conseil des droits de l'homme mettant en œuvre un Mécanisme International, Impartial et Indépendant pour la Birmanie.

Monsieur le Président,

Le deuxième défi, tout aussi important, dont nous souhaitons parler, est le respect et le renforcement de l'état de droit dans le cadre constitutionnel et juridique de chacun de nos États. Chaque État doit avoir un système qui en fait et administre le droit sur la base d'évaluations

dans nos régions. Les pays du CANZ ont activement contribué à accroître l'accès à la justice par le biais de programmes de gouvernance bilatéraux efficaces, ainsi que par un travail

régional avec la police, les tribunaux, les systèmes correctionnels, les organismes d'aide juridique, les départements de la justice et les fournisseurs informels de services de justice.

Grâce au travail du groupe CANZ, des capacités régionales de lutte contre la criminalité ont été mises en place pour lutter contre la criminalité transnationale. De nombreux experts ont

travaillé à l'amélioration des institutions judiciaires dans le cadre de divers